

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
PROGRAMME 751
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

STRUCTURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE



PROGRAMME 751
Structures et dispositifs de sécurité routière

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Marie GAUTIER-MELLERAY

Déléguée à la sécurité routière

Responsable du programme n° 751 : Structures et dispositifs de sécurité routière

Le programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière » a pour finalité la lutte contre l'insécurité routière afin de réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes de France. Il couvre l'action et les moyens mis en œuvre par l'État dans le cadre du système de contrôle automatisé de la vitesse sur les routes. Il permet également le traitement des infractions constatées par radar que l'État a confié à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Ce programme est financé par une fraction du produit des amendes forfaitaires dressées dans le cadre du contrôle automatisé. Il contribue à la lutte contre l'insécurité routière.

Après 12 années de baisse continue, la mortalité routière avait augmenté entre 2014 et 2017. Dans ce contexte, le Premier ministre a réuni le 9 janvier 2018, le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) en présence de 10 ministres et secrétaires d'État. Il témoigne de l'engagement de l'ensemble du Gouvernement pour lutter contre l'insécurité routière.

Le CISR du 9 janvier 2018 a retenu 18 mesures qui s'articulent essentiellement autour de 3 axes :

- l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière ;
- la protection de l'ensemble des usagers de la route ;
- l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) s'est réuni le 9 juillet 2019 en séance plénière. A cette occasion, le ministre de l'intérieur a souligné le bon avancement de la mise en œuvre des 18 mesures décidées par le CISR du 9 janvier 2018.

Les mesures de sécurité routière et en particulier l'abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur le réseau routier à double sens de circulation sans séparation centrale ont œuvré pour que les années 2018 et 2019 retrouvent un niveau de mortalité plus bas (3 244 personnes tuées en 2019) que celui de l'année 2013. En 2020, le contexte sanitaire a influé sur les déplacements de la population, et par conséquent sur la mortalité routière. Ceci a permis d'obtenir un nombre de tués historiquement bas (2 541 individus tués), similaire à l'année 1925 quand le parc automobile était 50 fois moins développé. Ainsi l'année référence retenue pour analyser l'accidentalité au cours de la décennie 2020-2030 sera 2019, dernière année normale « avant pandémie ».

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2021 établis par l'ONISR font état de 2 947 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine, soit **297 personnes tuées de moins qu'en 2019 sur les routes de France métropolitaine (soit – 9,1 %)**.

En Outre-mer, 274 personnes sont décédées sur les routes en 2021 (20 personnes tuées de plus, soit +7,8 % par rapport à 2019) :

- dans les départements d'Outre-mer, la mortalité routière augmente entre 2019 et 2021 avec 20 décès de plus ;
- dans les collectivités d'Outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, elle est constante avec 92 décès.

Au 31 décembre 2021, le parc des radars est composé de 4 422 équipements de terrain, soit une augmentation de 198 par rapport au 31 décembre 2020. C'est un volume de radars automatiques équivalent à celui de fin 2017 (4 446 radars automatiques déployés).

Le taux de disponibilité des équipements de contrôle automatisé des vitesses s'est établi à 86,93 % en moyenne en 2021, soit 4,81 points de plus qu'en 2020.

Le programme 751 est également dédié à la gestion des droits à conduire (restrictions, suspensions, annulations et invalidations liées à la perte totale des points du permis), ainsi qu'à la modernisation du système national du permis de conduire (SNPC).

Le dispositif du permis de conduire à points constitue aujourd'hui un instrument privilégié de prévention et de lutte contre l'insécurité routière et participe à la modification du comportement au volant de nos concitoyens.

Le code de la route prévoit l'envoi de différents types de courriers destinés à assurer la meilleure information possible de chaque titulaire du permis de conduire quant au nombre de points affectés à son dossier. Il s'agit de lettres éditées et expédiées par l'Imprimerie nationale dans le cadre d'une interface avec le système national du permis de conduire (SNPC), qui emportent soit un retrait de points (lettres 48), soit la restitution de points ou la reconstitution du capital de points (lettres 46). Le nombre de lettres de retrait ou de restitution de points adressées aux conducteurs s'est élevé à 20,44 millions en 2021, contre 16,74 millions l'année précédente.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer l'efficacité du système de contrôle automatisé, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion

INDICATEUR 1.1 : Évolution des vitesses moyennes

INDICATEUR 1.2 : Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention

INDICATEUR 1.3 : Disponibilité des radars

OBJECTIF 2 : Assurer la gestion des droits à conduire et l'information des titulaires de permis de conduire quant à leur solde de points

INDICATEUR 2.1 : Nombre total de lettres de restitution et de retrait de points

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer l'efficacité du système de contrôle automatisé, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion

INDICATEUR

1.1 – Évolution des vitesses moyennes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Évolution des vitesses moyennes	km/h	78,3	78,9	en baisse	en baisse	Non connu	en baisse

Commentaires techniques

Source des données : Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

Mode de calcul :

Depuis les années 80, l'ONISR fait réaliser des mesures de vitesse sur un ensemble de points du réseau routier métropolitain ainsi que des observations de comportement des usagers sur la route.

Ces mesures de vitesse sont indépendantes de celles réalisées par les forces de l'ordre, en particulier celles effectuées par les dispositifs de contrôle automatisé.

Notamment, ces relevés donnent un éclairage sur les vitesses dites « libres » c'est-à-dire pratiquées par les différentes catégories d'usagers de véhicules de tourisme, véhicules utilitaires ou poids-lourds par rapport à un point routier ne comportant à cet endroit aucune contrainte (sans virage, sans radar, ni intersection, etc.).

Jusqu'en 2019, ces mesures étaient recueillies grâce à des cinémomètres installés au bord de la chaussée ou sur un ouvrage d'art enjambant la voie routière. Elles étaient réalisées en semaine et en week-end, de jour mais aussi de nuit (pour une partie des points seulement).

Depuis le début de l'année 2020, un nouveau prestataire privé applique une nouvelle méthode de recueil des données, sur un panel de 135 points de mesures. Le recueil des vitesses est automatisé et enregistré par des appareils de mesures qui restent une semaine minimum sur les bords de voies. Cela permet d'obtenir des données beaucoup plus exhaustives qu'avec l'ancienne méthode.

Deux vagues d'enquêtes par an (de 4 mois chacune) permettent la rédaction d'une note d'analyse à l'année N pour les données de l'année N-1 disponible sur le site internet de l'ONISR alimentant ainsi l'Observatoire des Vitesses.

INDICATEUR

1.2 – Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Pourcentage relatif seulement aux immatriculations françaises	%	65,1	75,6	75	75	73,4	75
Pourcentage relatif aux immatriculations étrangères	%	67,5	71,7	75	70	69,8	75

Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Mode de calcul :**Indicateur 1.2.1. « Pourcentage relatif seulement aux immatriculations françaises » :**

La valeur de ce sous-indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contravention envoyés par l'ANTAI au cours de l'année considérée à l'encontre des contrevenants conduisant un véhicule immatriculé en France ;

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | Objectifs et indicateurs de performance

- au dénominateur : nombre de dossiers d'infraction pour des infractions relevées au cours de l'année considérée par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses impliquant des véhicules reconnus avec une plaque d'immatriculation française, auquel s'ajoute une estimation des plaques françaises parmi les plaques non reconnues et auquel on retire les dossiers d'infraction de non infraction*, les dossiers d'infraction réimmatriculés CACIR, les dossiers d'infraction avec règle de non-conformité validée et les dossiers d'infraction avec recatégorisation poids lourds – véhicules légers pour les véhicules reconnus avec une plaque française et estimés avec une plaque française parmi les plaques non reconnues.

Indicateur 1.2.2 « Pourcentage relatif aux immatriculations étrangères » :

La valeur de ce sous-indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contravention envoyés par l'ANTAI au cours de l'année considérée à l'encontre des contrevenants conduisant un véhicule immatriculé dans l'un des États avec lesquels la France a des échanges d'informations (pays partenaires) ;
- au dénominateur : nombre de dossiers d'infraction pour des infractions relevées au cours de l'année considérée par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses impliquant un véhicule immatriculé dans l'un des pays partenaires, auquel s'ajoute une estimation des plaques étrangères de pays partenaires parmi les plaques non reconnues et auquel on retire les dossiers d'infraction de non infraction, les dossiers d'infraction réimmatriculés CACIR, les dossiers d'infraction avec règle de non-conformité validée et les dossiers d'infraction avec recatégorisation poids lourds – véhicules légers pour les véhicules reconnus avec une plaque étrangère de pays partenaires et estimés avec une plaque étrangère de pays partenaires parmi les plaques non reconnues.

Les pays partenaires sont ceux échangeant les données d'immatriculation avec la France au titre des infractions routières. On dénombre 20 pays partenaires en 2021 : la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, la Pologne, la Roumanie, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque, le Portugal, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, l'Irlande et la Suède. Le Royaume-Uni n'est plus partenaire depuis janvier 2021.

Ils étaient au nombre de 3 en 2013 (Belgique, Suisse et Luxembourg), de 5 en 2014 (nouveaux pays : Allemagne et Pays-Bas), de 8 en 2015 (nouveaux pays : Espagne, Pologne et Roumanie), de 10 en 2016 (nouveaux pays : Italie et Autriche) de 13 en 2017 (nouveaux pays : la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque) de 17 en 2018 (nouveaux pays : le Portugal, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie), de 20 en 2019 (nouveaux pays : Royaume-Uni, Irlande et Suède) et de 21 en 2020 (nouveau pays : Danemark).

* Les dossiers d'infraction de non infraction sont les dossiers d'infraction concernant les véhicules prioritaires (pompiers, police, SAMU) pour les excès de vitesse de moins de 50 Km/h.

INDICATEUR**1.3 – Disponibilité des radars**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de disponibilité des radars	%	74,2	82,12	93	90	86,93	93

Commentaires techniques

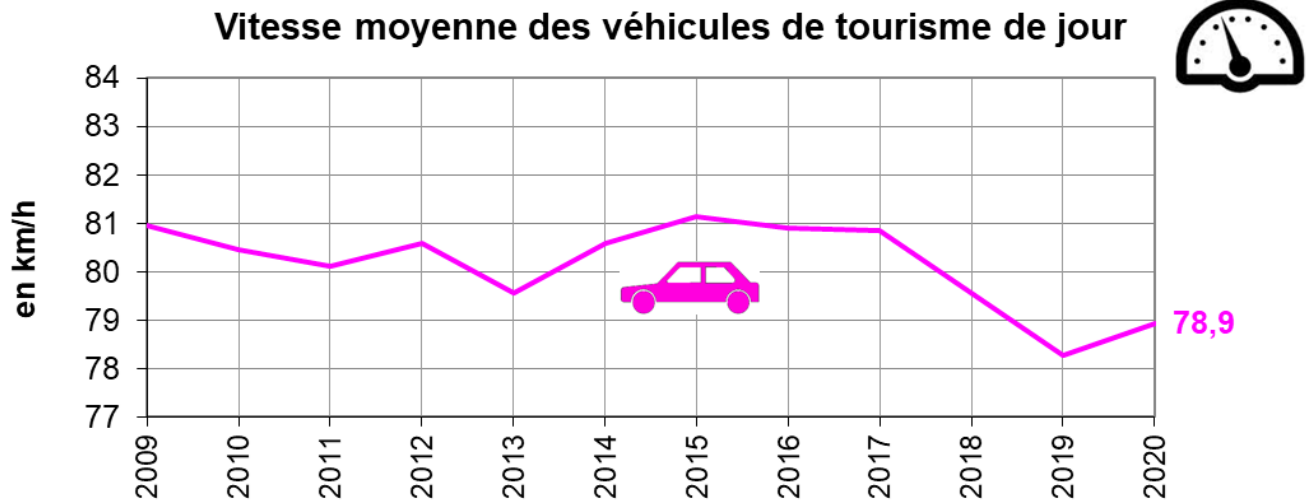
Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR).

Mode de calcul : il s'agit du ratio moyen annuel entre le nombre d'équipements de terrain en état de fonctionnement et le nombre d'équipements de terrain mis en service. Ce ratio est calculé tous les jours de l'année et fait l'objet d'une moyenne arithmétique. L'objectif est de maintenir ce taux de disponibilité à 93 %, eu égard à la nécessité d'obtenir un juste équilibre entre le taux de disponibilité et les coûts de maintenance pour atteindre ce résultat.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 1.1 « Evolution des vitesses moyennes »**

Les premiers résultats de l'année 2021 nécessitant des analyses et filtrages plus poussés, les résultats définitifs de l'année ne seront disponibles qu'en milieu d'année 2022. Les résultats de l'année 2020 sont présentés ici. A l'occasion du changement de méthodologie de comptage lors du nouveau marché, les résultats à partir de 2020 peuvent présenter une rupture avec les observations antérieures.

Par ailleurs, il est attendu qu'avec le relèvement de 80 km/h à 90 km/h de la vitesse maximale autorisée sur un linéaire important du réseau routier départemental (38 départements progressivement concernés en 2020 et 2021), les vitesses moyennes augmentent à partir de 2020.



Sur l'ensemble des réseaux, la vitesse moyenne pratiquée par les véhicules de tourisme de jour remonte pour la première fois depuis 2015 (de 78,3 à 78,9 km/h).

Sur les routes limitées à 80 km/h depuis mi-2018, la vitesse moyenne pratiquée par les véhicules de tourisme (VT) remonte pour la première année depuis 2017 (de 77,7 à 77,9 km/h). À noter qu'une méthode de calcul au prorata du nombre de départements ayant remonté leur VMA à 90km/h à la moitié de l'année 2020 a été appliquée.

La moyenne des vitesses des VT mesurées de jour sur les réseaux à 2x2 ou 2x3 voies a été réévaluée à la baisse (-0,8 km/h sur les autoroutes de liaison, -1,4 km/h sur les autoroutes de dégagement, -1,6 km/h sur les routes à 2x2 voies).

En revanche elle a été fortement réévaluée à la hausse sur les réseaux en agglomération. Sur les routes en traversée de petite agglomération la vitesse moyenne passe de 49,5 km/h à 54,3 km/h (+ 4,8 km/h) et elle augmente de 5,4 points sur les routes en entrées-sorties d'agglomération moyenne (de 47,9 à 53,3 km/h). Le taux de dépassement de la VMA sur ces réseaux est particulièrement haut. Les artères en centre-ville d'agglomération moyenne connaissent en revanche des vitesses plus similaires à celles observées en 2019 (42,3 km/h, -0,8 km/h par rapport à 2019).

Les vitesses pratiquées de nuit sont plus élevées que celles de jour (sauf sur autoroutes de liaison), avec de plus gros différentiels sur les réseaux en agglomération et sur les routes bidirectionnelles hors agglomération.

Pour l'ensemble des réseaux, les vitesses pratiquées par les VT de jour sont plus élevées le week-end qu'en jours ouvrés.

Concernant les poids lourds, mis à part en agglomération, les moyennes des vitesses ont été réestimées à la baisse.

Indicateur 1.2 « Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention »

En 2021, l'activité du centre national de traitement (CNT) en matière de contrôle automatisé a connu une hausse par rapport à l'année précédente. L'évolution de l'activité s'est traduite comme suit :

- +18,7 % de dossiers d'infractions (DIF) émis (22,1 millions en 2021) par rapport à 2020 ;
- +14 % d'avis de contraventions (ACO) initiaux envoyés (14,7 millions en 2021) par rapport à 2020.

Le ratio ACO/DIF (Avis de contravention/Dossiers d'infraction) pour les immatriculations françaises est de 73,4 % en 2021, soit une baisse de 2,2 points par rapport à 2020 (75,6 %) et est donc légèrement inférieur à la cible de 75 %.

Ce léger recul du ratio ACO/DIF s'explique par l'allongement des délais de traitement au second semestre qui a entraîné un décalage à début 2022 des envois d'ACO initiaux correspondant aux infractions relevées au dernier

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | Objectifs et indicateurs de performance

trimestre 2021 et une hausse du volume d'infractions à traiter par rapport à 2020. Le stock d'infractions relevées en 2021 qui n'a pas pu être traité à la fin de l'année 2021 a été intégralement traité début 2022.

Toutefois, ce ratio 2021 reste très supérieur aux ratios 2018 et 2019 (respectivement 66,5 % et 65,1 %) grâce au renouvellement des radars dégradés en 2018-2019 ainsi qu'à la modernisation du parc des radars.

Indicateur 1.3 « Taux de disponibilité des radars »

Le taux de disponibilité a augmenté de façon continue de septembre 2020 à avril 2021. Si un taux plafond a été constaté en avril (89,38 %), la moyenne annuelle du taux de disponibilité en 2021 est de 86,93 %.

OBJECTIF

2 – Assurer la gestion des droits à conduire et l'information des titulaires de permis de conduire quant à leur solde de points

INDICATEUR**2.1 – Nombre total de lettres de restitution et de retrait de points**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de lettres de restitution de points (lettre 46)	Nb	9 376 375	9 228 538	11 500 000	9 600 000	10 103 150	11 500 000
Nombre de lettres de retrait de points (lettre 48)	Nb	8 599 535	7 510 392	13 000 000	8 060 000	10 341 445	13 000 000

Commentaires techniques

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul :

Les lettres d'information sont éditées et adressées aux titulaires du permis de conduire par l'Imprimerie nationale, pour le compte du ministère de l'intérieur (DSR), afin d'informer le conducteur d'un retrait ou d'une restitution sur le capital de points de son permis de conduire.

Les lettres de retrait figurent sous la référence « lettre 48 ». Elles sont comptabilisées sur la base des lettres effectivement expédiées par l'Imprimerie nationale pour les années 2019, 2020 et 2021.

Les lettres de restitution portent la référence « lettre 46 » et informent les conducteurs de la reconstitution du capital maximum de 12 points de leur permis de conduire à l'issue d'un délai de 2 ou 3 ans sans infraction nouvelle, ce délai variant selon la nature des infractions déjà enregistrées dans leur dossier. Depuis 2013, des lettres sont envoyées aux auteurs d'une infraction n'ayant entraîné le retrait que d'un point. Celui-ci leur est rendu lorsqu'aucune nouvelle infraction n'a été constatée durant les 6 mois suivant la date à laquelle cette infraction a entraîné un retrait de points.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur retenu permet de mesurer partiellement les évolutions du comportement des conducteurs contrevenants en matière de sécurité routière. Mais l'évolution de cet indicateur est également déterminée par l'activité des forces de l'ordre, car les infractions donnant lieu à retrait de points peuvent être constatées de manière automatisée par un dispositif de contrôle ou manuellement par les services de l'État.

Le nombre de lettres de retrait de points a augmenté en 1 an (+ 9,5 % entre 2020 et 2021).

Le nombre de lettres de restitution de points, après avoir connu une diminution en 2020, est en forte hausse en 2021 (+ 37,7 % entre 2020 et 2021).

La ventilation en deux sous-indicateurs vise à permettre des corrélations entre les retraits et les restitutions de points, autrement dit entre le volet « sanction » et le volet « prévention » de la politique de sécurité routière, même si l'évolution du sous-indicateur relatif au nombre de lettres de retrait de points est la plus importante à suivre. L'enjeu est que le nombre de lettres de retrait de points et corrélativement (avec un décalage dans le temps) le nombre de lettres de restitution de points baissent sous l'effet d'une amélioration du comportement des titulaires du permis de conduire sur les routes.

S'agissant de l'envoi de lettres de retrait de points, l'écart entre la prévision effectuée en 2020 et la réalisation constatée au titre de l'année 2021 quant au nombre de courriers adressés, résulte de la reprise de la vie économique et sociale malgré le développement du télétravail. Cette reprise se traduit par une hausse du trafic routier à l'origine d'une augmentation du nombre d'avis de contravention et *de facto* du nombre de lettres de retrait de points.

En ce qui concerne l'envoi des lettres de restitution de points, celui-ci est conditionné à l'absence d'infractions constatées pendant un délai déterminé et intervient donc de manière décalée. Ainsi, la hausse enregistrée du nombre de courriers de retrait de 1 point en 2021 ainsi que la faible volumétrie des courriers enregistrée en 2020, engendre nécessairement au global une forte hausse du nombre de lettres de restitution de points.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Dispositifs de contrôle	129 402 680 154 326 218	57 545 528 47 312 141	6 212		186 948 208 201 644 571	186 948 208
02 – Centre national de traitement	77 000 000 58 600 000			15 000 000 15 000 000	92 000 000 73 600 000	92 000 000
03 – Soutien au programme	17 700 000 13 864 749		250 000 3 567 294		17 950 000 17 432 043	17 950 000
04 – Système d'information Education routière et permis de conduire	29 250 000 31 296 541	9 250 000 23 388 094			38 500 000 54 684 635	38 500 000
Total des AE prévues en LFI	253 352 680	66 795 528	250 000	15 000 000	335 398 208	335 398 208
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+12 000 000 (hors titre 2)			+12 000 000	
Total des AE ouvertes		347 398 208 (hors titre 2)			347 398 208	
Total des AE consommées	258 087 508	70 700 235	3 573 506	15 000 000	347 361 249	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Dispositifs de contrôle	129 402 680 177 800 014	57 545 528 16 690 963	6 212		186 948 208 194 497 188	186 948 208
02 – Centre national de traitement	77 000 000 58 638 641			15 000 000 15 000 000	92 000 000 73 638 641	92 000 000
03 – Soutien au programme	17 700 000 12 650 563		250 000 4 033 273		17 950 000 16 683 836	17 950 000
04 – Système d'information Education routière et permis de conduire	29 250 000 31 004 722	9 250 000 18 188 349			38 500 000 49 193 071	38 500 000
Total des CP prévus en LFI	253 352 680	66 795 528	250 000	15 000 000	335 398 208	335 398 208
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+27 627 764 (hors titre 2)			+27 627 764	
Total des CP ouverts		363 025 972 (hors titre 2)			363 025 972	
Total des CP consommés	280 093 939	34 879 312	4 039 485	15 000 000	334 012 736	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Dispositifs de contrôle	129 402 680 181 896 410	61 590 000 10 678 556			190 992 680	190 992 680 192 574 967
02 – Centre national de traitement	77 000 000 53 052 880			15 000 000 15 000 000	92 000 000	92 000 000 68 052 880
03 – Soutien au programme	17 800 000 9 593 975		250 000 2 051 719		18 050 000	18 050 000 11 645 695
04 – Système d'information Education routière et permis de conduire	32 500 000 32 617 386	6 000 000 7 277 108			38 500 000	38 500 000 39 894 494
Total des AE prévues en LFI	256 702 680	67 590 000	250 000	15 000 000	339 542 680	339 542 680
Total des AE consommées	277 160 652	17 955 664	2 051 719	15 000 000		312 168 036

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Dispositifs de contrôle	129 402 680 152 821 608	61 590 000 21 105 470			190 992 680	190 992 680 173 927 078
02 – Centre national de traitement	77 000 000 53 014 240			15 000 000 15 000 000	92 000 000	92 000 000 68 014 240
03 – Soutien au programme	17 800 000 17 077 776		250 000 1 980 903		18 050 000	18 050 000 19 058 679
04 – Système d'information Education routière et permis de conduire	32 500 000 33 728 445	6 000 000 6 838 663			38 500 000	38 500 000 40 567 108
Total des CP prévus en LFI	256 702 680	67 590 000	250 000	15 000 000	339 542 680	339 542 680
Total des CP consommés	256 642 068	27 944 133	1 980 903	15 000 000		301 567 104

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	277 160 652	253 352 680	258 087 508	256 642 068	253 352 680	280 093 939
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	224 240 652	176 352 680	199 487 508	203 722 068	176 352 680	221 493 939
Subventions pour charges de service public	52 920 000	77 000 000	58 600 000	52 920 000	77 000 000	58 600 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	17 955 664	66 795 528	70 700 235	27 944 133	66 795 528	34 879 312
Dépenses pour immobilisations corporelles de	4 217 938	66 795 528	38 731 945	12 962 819	66 795 528	8 683 544

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
l'État						
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	13 737 726	0	31 968 291	14 981 314	0	26 195 768
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 051 719	250 000	3 573 506	1 980 903	250 000	4 039 485
Transferts aux entreprises	-2 772	250 000	449 427	341 379	250 000	690 186
Transferts aux autres collectivités	2 054 492	0	3 124 078	1 639 524	0	3 349 298
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total hors FdC et AdP		335 398 208			335 398 208	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+12 000 000			+27 627 764	
Total*	312 168 036	347 398 208	347 361 249	301 567 104	363 025 972	334 012 736

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021		19 080 000		46 707 764				
Total		19 080 000		46 707 764				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021						7 080 000		19 080 000
Total						7 080 000		19 080 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		19 080 000		46 707 764		7 080 000		19 080 000

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Dispositifs de contrôle		186 948 208 201 644 571	186 948 208 201 644 571		186 948 208 194 497 188	186 948 208 194 497 188
02 – Centre national de traitement		92 000 000 73 600 000	92 000 000 73 600 000		92 000 000 73 638 641	92 000 000 73 638 641
03 – Soutien au programme		17 950 000 17 432 043	17 950 000 17 432 043		17 950 000 16 683 836	17 950 000 16 683 836
04 – Système d'information Education routière et permis de conduire		38 500 000 54 684 635	38 500 000 54 684 635		38 500 000 49 193 071	38 500 000 49 193 071
Total des crédits prévus en LFI *	0	335 398 208	335 398 208	0	335 398 208	335 398 208
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+12 000 000	+12 000 000		+27 627 764	+27 627 764
Total des crédits ouverts	0	347 398 208	347 398 208	0	363 025 972	363 025 972
Total des crédits consommés	0	347 361 249	347 361 249	0	334 012 736	334 012 736
Crédits ouverts - crédits consommés		+36 959	+36 959		+29 013 236	+29 013 236

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	335 398 208	335 398 208	0	335 398 208	335 398 208
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	335 398 208	335 398 208	0	335 398 208	335 398 208

La dotation prévue en loi de finances initiale pour l'année 2021 est de 335,40 M€.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le montant des crédits ouverts pour 2021 était de 347,40 M€ en AE et 363,03 M€ en CP dont :

- 335,40 M€ en AE et en CP votés en loi de finances initiale pour 2021 ;
- 19,08 M€ en AE et 46,71 M€ en CP, reportés de 2020 sur 2021 conformément à un arrêté de report du 15 février 2021;

- 7,08 M€ en AE et 19,08 M€ en CP annulés par la loi n°2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 347 398 208	CP ouverts en 2021 * (P1) 363 025 972
AE engagées en 2021 (E2) 347 361 249	CP consommés en 2021 (P2) 334 012 736
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 16 069	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 97 857 613
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 20 890	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 236 155 124

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 183 763 836				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 183 763 836	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 97 857 613	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 85 906 223
AE engagées en 2021 (E2) 347 361 249	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 236 155 124	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 111 206 125
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 197 112 349
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 84 406 478
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 112 705 870

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | Justification au premier euro

Les engagements non couverts par des paiements fin 2021 sont essentiellement des restes à payer relevant de l'action 01 "Dispositifs de contrôle".

En effet, les travaux de déploiement et de maintenance des radars s'effectuent sur plusieurs mois. Il est fréquent que la fin des prestations et le paiement interviennent au cours des années suivant celle de la commande. De plus, des commandes ont été passées en fin d'année 2021 afin d'assurer une couverture des premiers mois de l'année 2022 de manière à éviter toute rupture d'activité.

Justification par action

ACTION

01 – Dispositifs de contrôle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Dispositifs de contrôle		186 948 208	186 948 208		186 948 208	186 948 208
		201 644 571	201 644 571		194 497 188	194 497 188

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2021, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2021. Après corrections, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 01 est de 204,40 M€ en AE et de 193,82 M€ en CP.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Maintien en condition opérationnelle	82 343 557	81 595 944
Déploiement	80 470 452	64 254 958
Pilotage	41 585 135	47 969 054
Total Dispositifs de contrôle	204 399 144	193 819 955

L'action 01 se décline en trois grands postes de dépense :

Maintien en condition opérationnelle : 82,34 M€ en AE et 81,60 M€ en CP

L'écart observé entre l'exécution et la prévision des dépenses relatives au maintien en condition opérationnelle a trois raisons principales. D'une part, l'intégration en 2021 des maintenances non réalisées en 2020 à la suite des confinements. D'autre part, l'augmentation du nombre total d'équipement de terrain (+ 198 radars en 2021 par rapport à 2020). Enfin, l'externalisation de la conduite des véhicules radars qui après avoir été déployée dans les régions Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Centre-Val-de-Loire se poursuit dans quatre nouvelles régions (Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine). Or, un véhicule à conduite externalisée roule en moyenne 6 heures par jour contre à peine 1 heure par jour pour un véhicule conduit par les forces de l'ordre.

Déploiement de nouveaux dispositifs : 80,47 M€ en AE et 64,25 M€ en CP

Au 31 décembre 2021, 4 422 appareils étaient déployés :

- 926 radars fixes, soit 119 radars en moins par rapport à 2020 ;
- 446 radars discriminants, soit 18 radars en plus par rapport à 2020. Ces équipements permettent de distinguer les véhicules légers des poids lourds mais également d'identifier la voie de circulation du véhicule en infraction ;
- 986 radars mobiles dont 485 voitures radars. Ces radars permettent de contrôler la vitesse depuis des véhicules en circulation. L'objectif de ces équipements est de lutter contre les grands excès de vitesse en incitant les usagers à respecter les limitations tout au long de leur parcours ;
- 97 radars de contrôle des vitesses moyennes, soit 2 équipements en moins par rapport à 2020 ;
- 590 dispositifs de contrôle de franchissement des feux rouges, soit 38 équipements en moins par rapport à 2020 ;
- 71 dispositifs de contrôle de franchissement de passage à niveau, soit 5 équipements en moins ;
- 308 radars autonomes (ou radars chantiers), soit une hausse de 59 équipements par rapport à 2020 ;

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | Justification au premier euro

- 998 radars tourelles, soit 579 équipements en plus par rapport à 2020 ;

La composition du parc de radars est détaillée ci-dessous :

Type de dispositif	Nombre de dispositifs fin 2020	Mouvements	Nombre de dispositifs fin 2021
Fixe	1045	-119	926
Discriminant	428	18	446
Mobile et voiture radars	905	81	986
Vitesse moyenne	99	-2	97
Feu rouge	628	-38	590
Passage à niveaux	76	-5	71
Radars autonomes	249	59	308
Radars tourelles	794	204	998
Total radars sanction	4224	198	4422
Pédagogiques	881	/	881
Total radars	5105	198	5303

Le parc comptait ainsi, au 31 décembre 2021, 4 422 dispositifs de contrôle automatisé, contre 4 224 fin 2020 soit 198 radars en plus. C'est un volume de radars automatiques équivalent à celui de fin 2017 (4 446 radars automatiques déployés).

Pilotage : 41,59 M€ en AE et 47,97 M€ en CP

Le pilotage du déploiement et du maintien en condition opérationnelle se décline en trois grandes actions décrites dans la partie relative aux dépenses de fonctionnement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	129 402 680	154 326 218	129 402 680	177 800 014
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	129 402 680	154 326 218	129 402 680	177 800 014
Titre 5 : Dépenses d'investissement	57 545 528	47 312 141	57 545 528	16 690 963
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	57 545 528	38 731 945	57 545 528	8 683 544
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		8 580 197		8 007 419
Titre 6 : Dépenses d'intervention		6 212		6 212
Transferts aux autres collectivités		6 212		6 212
Total	186 948 208	201 644 571	186 948 208	194 497 188

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction des erreurs d'imputation comptable et de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2021, les dépenses de fonctionnement relevant, en 2021, de l'action 01 s'élèvent à 154,49 M€ en AE et à 177,99 M€ en CP.

Maintien en condition opérationnelle des dispositifs de contrôle : 82,33 M€ en AE et 81,58 M€ en CP

Le poste « maintien en condition opérationnelle » recouvre les dépenses de maintenance préventive (notamment les vérifications réglementaires), les dépenses de maintenance curative pour faire face aux pannes et aux accidents, ainsi que celles liées à l'évolution des logiciels. Ce poste intègre également les dépenses relatives au traitement du vandalisme et le coût de l'intégration de la fonctionnalité « double-sens » à certains radars fixes.

Sont également financées au titre de la maintenance des radars pédagogiques, les opérations de « dépose » des équipements en amont de radars fixes et de « repose » d'une partie de ces équipements dans les zones dangereuses. Le montant intégral de la dépense est de 82,34 M€ en AE et 81,60 M€ en CP. Ces crédits ont essentiellement été exécutés en fonctionnement.

Il se décline de la façon suivante :

Dépenses de maintien en condition opérationnelle (titre 3) (en M€)	AE	CP
MCO radars fixes	11,72	29,47
MCO radars mobiles	19,68	15,91
MCO radars déplaçables	20,39	15,28
Déplacement des radars déplaçables	2,11	2,01
Conduite mobiles	26,22	16,90
SI & Télécoms	2,21	2,01
Maintien en condition opérationnelle	82,33	81,58

Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 30,57 M€ en AE et 48,44 M€ en CP

Le poste « déploiement de nouveaux dispositifs » permet le financement :

- des études et visites préalables à l'installation des radars ;
- des dispositifs de contrôle (radar, cabine, etc.) ;
- des équipements associés aux dispositifs de contrôle (glissières de sécurité, panneaux, etc.) ;
- des travaux de génie civil et du raccordement aux différents réseaux.

Si le coût de l'équipement est globalement stable, celui des travaux de génie civil varie sensiblement en fonction du site retenu.

Le montant total de la dépense tous titres confondus est de 80,47 M€ en AE et de 64,25 M€ en CP : 30,57 M€ en AE et 48,44 M€ en CP ont été exécutés en fonctionnement et 49,89 M€ en AE et 15,82 M€ en CP en investissement.

La répartition des dépenses par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de déploiement des nouveaux dispositifs (titre 3) (en M€)	AE	CP
Déploiement des radars fixes	1,34	5,69
Déploiement des radars mobiles	2,00	4,16
Déploiement des radars déplaçables	14,76	19,08
SI DCA & Télécoms	10,01	14,50
Moyens d'essai	0,00	1,41
Déploiement – téléphonie (nouvelles lignes)	2,45	3,60
Déploiement nouveaux dispositifs	30,57	48,44

Pilotage : 41,59 M€ en AE et 47,97 M€ en CP

Le poste « pilotage du déploiement et du maintien en condition opérationnelle » se décline en trois catégories de dépenses :

- la gestion du déploiement et de la maintenance des dispositifs au quotidien par chacun des équipementiers, incluant notamment une présence permanente au centre national de traitement (CNT) de Rennes pour la supervision de ces dispositifs ;
- la maintenance et la supervision des télécommunications par un prestataire afin d'assurer l'effectivité des transmissions des messages d'infraction au CNT ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à des prestataires chargés de coordonner les différents acteurs des marchés, d'assurer le suivi des stocks des pièces de rechange.

Ces dépenses correspondent aux dépenses transverses relatives à la fois au déploiement et à la maintenance des dispositifs de contrôle. Il s'agit en particulier :

- des dépenses liées au pilotage et à la gestion des marchés par les prestataires (participation aux réunions, production de livrables, etc.) ;
- des dépenses relatives à la mise à jour quotidienne des bases de données de suivi de chaque dispositif de contrôle ;
- des dépenses liées à l'intégration de nouveaux dispositifs ;
- du coût du suivi des opérations de maintenance par les prestataires du Centre National de Traitement (CNT).

Le montant intégral de la dépense est de 41,59 M€ en AE et 47,97 M€ en CP. Ces crédits ont entièrement été exécutés en fonctionnement.

La répartition des dépenses de pilotage par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de pilotage (titre 3) (en M€)	AE	CP
Pilotage des radars fixes (dont double-face)	8,86	11,64
Pilotage des radars de vitesse mobiles et radars mobile-mobile (dont gestion de flotte)	4,73	5,89
Pilotage des radars déplaçables	10,83	11,90
Pilotage télécoms	2,24	2,08
AMOA métier	14,82	16,37
Pilotage de signalisation	0,10	0,08
Pilotage	41,59	47,97

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après correction des erreurs d'imputation comptable et de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2021, les dépenses d'investissement relevant, en 2021, de l'action 01 s'élèvent à 49,90 M€ en AE et 15,82 M€ en CP.

Maintien en condition opérationnelle des dispositifs de contrôle : 6 894 euros en AE

Ces dépenses concernent les dépenses de maintien en condition opérationnelle des prestations de conduite mobile.

Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 49,89 M€ en AE et 15,82 M€ en CP

La répartition des dépenses par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de déploiement des nouveaux dispositifs (titre 5) (en M€)	AE	CP
Déploiement des radars fixes	12,76	0,19
Déploiement des radars mobiles	2,15	1,97
Déploiement des radars déplaçables	25,73	5,28
SI DCA & Télécoms	9,26	8,37
Déploiement nouveaux dispositifs	49,89	15,82

S'agissant des radars mobiles et mobiles-mobiles, le coût indiqué comprend l'achat du dispositif et du véhicule porteur.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention relevant, en 2021, de l'action 01 s'élèvent à 6 212 euros en AE et en CP et portent sur les frais liés au stationnement et à l'alimentation en électricité des véhicules radars à conduite externalisée en région Bretagne sur le site du centre national de traitement à Rennes.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | Justification au premier euro

ACTION**02 – Centre national de traitement**

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Centre national de traitement		92 000 000 73 600 000	92 000 000 73 600 000		92 000 000 73 638 641	92 000 000 73 638 641

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2021. Après corrections, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 01 est de 73,60 M€ en AE et en CP.

L'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) est un opérateur de l'État financé à titre principal sur les programmes 751 et 753 du compte d'affectation spécial « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». La situation consolidée de l'agence est traitée dans le volet « Opérateurs » du programme 753.

Le montant que le programme 751 devait verser à l'agence avait été fixé à 92 M€ en LFI 2021 (77 M€ en dépenses de fonctionnement et 15 M€ en dépenses d'investissement). Au total, après un ajustement sur le dernier versement, le programme 751 a versé 73,60 M€ en 2021 (58,60 M€ en dépenses de fonctionnement et 15 M€ en dépenses d'investissement).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	77 000 000	58 600 000	77 000 000	58 638 641
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				38 641
Subventions pour charges de service public	77 000 000	58 600 000	77 000 000	58 600 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total	92 000 000	73 600 000	92 000 000	73 638 641

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction des erreurs d'imputation comptable, les dépenses de fonctionnement relevant, en 2021, de l'action 02 s'élèvent à 58,60 M€ en AE et en CP.

Ce poste de dépenses porte la subvention pour charges de service public versée à l'ANTAI au titre des charges liées à l'exploitation du centre national de traitement (CNT) basé à Rennes qui a été versée à hauteur de 58,60 M€ pour une prévision initiale de 77 M€. La subvention a été réduite de 18,4 M€ lors du dernier versement de l'année, en raison d'une prévision d'exécution revue à la baisse.

Ces crédits permettent de financer le fonctionnement courant du CNT, ainsi que l'exploitation informatique, l'édition et l'affranchissement des différents documents issus de la chaîne du contrôle automatisé. Ils permettent également de financer les dépenses liées au traitement des courriers adressés au CNT.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

L'action 02 participe également au financement du programme d'investissements de l'ANTAI nécessaire à la modernisation de la chaîne nationale de traitement des avis de contravention générés par le contrôle automatisé et au développement de nouveaux projets.

Une dotation en fonds propres de 15 M€ a été versée à l'ANTAI à ce titre par le programme 751.

ACTION**03 – Soutien au programme**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Soutien au programme		17 950 000	17 950 000		17 950 000	17 950 000
		17 432 043	17 432 043		16 683 836	16 683 836

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation et de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2021.

Après corrections, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 03 est de 17,47 M€ en AE et de 16,49 M€ en CP.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Etudes et fonctionnement courant	4 027 304	4 429 988
Communication	8 647 595	7 264 920
Trésorerie du contrôle automatisé	4 799 876	4 800 000
Total Soutien au programme	17 474 908	16 494 908

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 700 000	13 864 749	17 700 000	12 650 563
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 700 000	13 864 749	17 700 000	12 650 563
Titre 6 : Dépenses d'intervention	250 000	3 567 294	250 000	4 033 273
Transferts aux entreprises	250 000	449 427	250 000	690 186
Transferts aux autres collectivités		3 117 866		3 343 087
Total	17 950 000	17 432 043	17 950 000	16 683 836

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction des erreurs d'imputation comptable et en prenant en compte les retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2021, le montant des dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 03 est de 13,87 M€ en AE et de 12,46 M€ en CP.

Études et fonctionnement courant : 0,42 M€ en AE et 0,40 M€ en CP

D'une part, le budget consacré au financement de ce poste de dépenses a permis de recueillir des données relatives aux vitesses et aux comportements des conducteurs français dans le cadre du marché « Observatoire des vitesses et des comportements ».

D'autre part, ce budget a permis la réalisation d'études et évaluations. A titre d'exemple, des questionnaires portant sur les effets de la crise sanitaire et du confinement sur la mobilité, la perception de l'enjeu « sécurité routière » et sur le respect des règles routières ont été réalisés. Une évaluation de la nouvelle phase d'expérimentation de la circulation inter-file des deux-roues motorisés est également en cours.

Communication : 8,65 M€ en AE et 7,26 M€ en CP

Le programme 751 finance des campagnes de communication nationales sur les dangers de la vitesse au volant, notamment en direction des motocyclistes et des automobilistes.

Les dépenses de communication ont couvert l'achat d'espaces publicitaires, la conception stratégique et la création d'outils de communication classiques et digitaux, des opérations événementielles, et des évaluations pour des campagnes sur différentes thématiques et risques sur la route.

Au total, la communication, programmes 207 et 751 confondus, s'est élevée à 18,69 M€ en AE et à 18,30 M€ en CP en 2021.

Fonctionnement de la Trésorerie du contrôle automatisé (TCA) de Rennes : 4,80 M€ en AE et en CP

Depuis la loi de finances initiale pour 2013, le programme 751 prend à sa charge une partie des dépenses que supporte la TCA au titre de sa mission de recouvrement des amendes générées par le contrôle automatisé.

Ces dépenses ont concerné, en 2021 :

- le commissionnement bancaire associé au paiement des amendes (3,50 M€ en AE et en CP) ;
- l'affranchissement (0,19 M€ en AE et en CP) ;
- des frais d'huissiers (1,11 M€ en AE et en CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après correction, le montant des dépenses d'intervention exécutées sur l'action 03 est de 3,60 M€ en AE et de 4,03 M€ en CP.

D'une part, ces dépenses concernent une partie des études soutenues dans le cadre de l'appel à projets de la Délégation à la sécurité routière (DSR). 17 projets ont déjà pu être subventionnés dans ce cadre, avec des thématiques toujours aussi diverses et variées. Quelques-uns d'entre eux portent sur les usagers vulnérables, sujets d'intérêts avec le développement récent de la pratique cycliste ou des engins de déplacement personnel. D'autres études portent sur le véhicule intelligent, notamment sur les enjeux de leur acceptation par la population, ou encore sur le lien entre les jeux vidéo et les comportements de conduite à risque chez les jeunes.

D'autre part, ces dépenses concernent la convention conclue entre le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et la DSR relative au programme « Sécurité routière » du Cerema pour l'année 2021. Cette convention définit, au niveau national, les termes et conditions dans lesquels la DSR apporte un concours financier au Cerema à la réalisation de son programme de travail pour l'année sur les activités de Sécurité routière dont le Cerema est responsable.

La DSR continue par ailleurs de soutenir un projet d'importance intitulé « SURCA » qui favorise les synergies entre les chercheurs et les constructeurs automobiles sur la thématique des véhicules intelligents. En particulier, les travaux portent sur la sécurité des occupants de véhicules autonomes et des autres usagers de la route dans le cadre de la mise en circulation des véhicules autonomes selon les différents niveaux d'autonomie.

Enfin, ces dépenses concernent la réalisation d'une étude réalisée à la demande du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et de la Déléguée à la sécurité routière. L'étude achevée « Crise sanitaire et conformité aux règles », réalisée par l'Université Gustave Eiffel, analysait les données issues des questionnaires réalisés auprès de la population française pour connaître les effets de la crise sanitaire sur la mobilité d'une part, et le lien entre respect des règles de circulation et respect des règles sanitaires d'autre part.

ACTION

04 – Système d'information Education routière et permis de conduire

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Système d'information Education routière et permis de conduire		38 500 000 54 684 635	38 500 000 54 684 635		38 500 000 49 193 071	38 500 000 49 193 071

Les montants ci-dessus ne tiennent pas compte de l'impact des retraits d'AE opérés en 2021.

Après correction, le montant des dépenses exécutées sur l'action 04 est de 54,85 M€ en AE et 50,10 M€ en CP.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Envoi des lettres	15 370 842	15 332 883
SI fonctionnement	10 045 726	11 786 583
SI investissement	29 430 889	22 988 407
Total	54 847 449	50 097 874

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	29 250 000	31 296 541	29 250 000	31 004 722
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 250 000	31 296 541	29 250 000	31 004 722
Titre 5 : Dépenses d'investissement	9 250 000	23 388 094	9 250 000	18 188 349
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 250 000		9 250 000	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		23 388 094		18 188 349
Total	38 500 000	54 684 635	38 500 000	49 193 071

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction, les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 04 s'élèvent à 31,30 M€ en AE et 31,05 M€ en CP.

- **Les dépenses relatives à l'envoi de lettres de notification de points : 15,37 M€ en AE et 15,33 M€ en CP**

Le montant des dépenses liées à l'édition et l'affranchissement des lettres de retrait et de restitution de points s'est élevé, en 2021 à 15,37 M€ en AE et 15,33 M€ en CP.

Le nombre de lettres traitées a été de 20,44 millions en 2021, contre 16,74 millions en 2020, soit une augmentation de 22,14%. Cette augmentation résulte de la reprise la vie économique et sociale malgré le déploiement généralisé du télétravail. Cette reprise se traduit par une hausse du trafic routier, une augmentation du nombre d'avis de contravention et *de facto* du nombre de lettres de retrait de points.

Ce poste porte également les dépenses de fonctionnement du bureau national des droits à conduire générées principalement par le traitement des courriers de réclamation ou de demandes d'explication des usagers. Il porte également sur les prestations de tri des accusés de réception retournés au fichier national du permis de conduire (FNPC) et les plis n'ayant pas été remis à leurs destinataires (marché confié à l'Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés - ANRH). En 2021, ces dépenses se sont élevées à 0,07 M€ en AE et en CP.

- **Les dépenses relatives au système national du permis de conduire (SNPC) : 15,93 M€ en AE et 15,72 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement liées au maintien en condition opérationnelle et à la tierce maintenance applicative du SNPC et des téléprocédures issues du Plan Préfectures Nouvelle Génération, ainsi qu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'un nouveau système d'information se sont élevées à **15,93 M€ en AE et 15,72 M€ en CP**.

Ces dépenses sont en décroissance par rapport à celles de 2020, la priorité étant accordée à l'investissement dans le cadre de la refonte du SI ERPC.

L'activité de tierce maintenance applicative (TMA) a cependant permis de moderniser le site « Télépoints », avec la possibilité nouvelle pour l'utilisateur d'éditer directement un relevé d'information restreint (RIR), plutôt que de devoir se rendre en préfecture.

Le système d'instruction des demandes PGA a continué à être modernisé, notamment dans le domaine de la gestion des échanges de permis étrangers.

Un outil de déclaration et de contrôle des stages de sensibilisation à la sécurité routière « ConSta » a été réalisé et mis en service sur la base du volontariat en octobre 2021. La généralisation de son usage est prévue en 2022.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après correction, les dépenses d'investissement se sont élevées à 23,55 M€ en AE et 19,05 M€ en CP.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SI-ERPC :

La réalisation du programme de modernisation des systèmes d'information de l'éducation routière et du permis de conduire (SI ERPC) s'est poursuivie en 2021, à la suite de son lancement opérationnel en 2020, après un avis favorable de la DINUM rendu le 25 septembre 2019.

Le programme a été poursuivi sur deux axes principaux, celui de la gestion de la formation et des examens, et celui de la gestion des droits à conduire.

Gestion de la formation et des examens

Le nouveau système de réservation de places d'examens « RdvPermis » a continué à être développé avec un élargissement important de ses fonctionnalités et un déploiement géographique élargi à 38 départements. L'année 2021 a permis d'entamer la refonte de l'outil historique de gestion des examens « Aurige », en intégrant les fonctionnalités qui étaient les siennes à RdvPermis. Les deux applications continueront d'être utilisées en parallèle jusqu'à la fin du déploiement de RdvPermis prévue sur le premier semestre 2023.

Gestion des droits à conduire

Le chantier d'investissement le plus important sur 2021 a consisté en la poursuite du développement de l'outil qui remplacera à terme le SNPC. Les développements assurés de manière incrémentale, dans le cadre d'une démarche agile, ont permis la mise en service de la première brique de ce futur système, baptisée « ODAC » pour « Outil des Droits A Conduire ». Les développements se poursuivront sur 2022 avec un élargissement du périmètre fonctionnel d'ODAC et du nombre de ses utilisateurs.

2021 a également permis de finaliser le portail de dématérialisation de la procédure de recours pour les usagers souhaitant contester une sanction.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	320 259	339 863			1 488 961	1 007 794
Transferts	320 259	339 863			1 488 961	1 007 794
Universités et assimilés (P150)	1 503 754	703 311			1 349 484	1 348 769
Transferts	1 503 754	703 311			1 349 484	1 348 769
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)	-2 772	341 379				330 645
Transferts	-2 772	341 379				330 645
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)	67 920 000	67 920 000	92 000 000	92 000 000	73 606 212	73 606 212
Subventions pour charges de service public	52 920 000	52 920 000	77 000 000	77 000 000	58 600 000	58 600 000
Dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Transferts					6 212	6 212
Total	69 741 240	69 304 553	92 000 000	92 000 000	76 444 657	76 293 419
Total des subventions pour charges de service public	52 920 000	52 920 000	77 000 000	77 000 000	58 600 000	58 600 000
Total des dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total des transferts	1 821 240	1 384 553			2 844 657	2 693 419